

**Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS**  
**Mercredi 14 juin 2017 à 19h30**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2017.**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Christian BEZOS, Christine ESPAGNET.

**Secrétaire de Séance** : Françoise DUPIOL-TACH.

*En introduction, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de délibérer sur le dossier Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) non prévue à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.*

**Approbation des procès-verbaux des 11 et 19 avril 2017**

Les procès-verbaux des 11 et 19 avril 2017 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Répartition des subventions 2017 aux associations**

Lors du vote du budget 2017, le Conseil Municipal a voté une enveloppe budgétaire de 16 000,00 € à l'article 6574 (subventions aux associations).

Une commission composée de 4 élus et de 3 représentants des associations : sportive, culturelle et domaine social, a fait des propositions lors de sa réunion du 17 mai 2017 pour le Conseil Municipal.

Les élus ont pris connaissance des propositions de la commission, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2017 comme suit :

**Délibération n° : 16/2017**

ASSOCIATIONS	Subventions 2016	Propositions de la commission du 17 mai 2017	Subventions 2017 retenues par le Conseil Municipal le 14 juin 2017
A.C.A.C.G.	500.00 €	800.00 €	800.00 €
ADELFA	- €		
AGIR à DOMICILE	200.00 €	400.00 €	400.00 €
AIRSOFT Grignols			
Amicale des Pompiers			
AMIS BAZADAIS	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Amis de Notre Dame de l'Immaculée conception de Grignols	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Art Culture Loisirs	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Autisme Sud Gironde			
C.A.G. Football	1 000.00 €	1 000.00 €	1 200.00 €
C.A.G. Rugby	1 000.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €
Chapon des 2 Vallées	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Club de l'Amitié	400.00 €	400.00 €	400.00 €
COMICE AGRICOLE	235.00 €	235.00 €	235.00 €
Comité de Jumelage	350.00 €	350.00 €	350.00 €
Comité des Fêtes	2 000.00 €	500.00 €	650.00 €
Conseil des Sages	250.00 €	250.00 €	250.00 €
DONNEURS DE SANG	150.00 €	150.00 €	150.00 €
F.A.G.	250.00 €	500.00 €	500.00 €
F.N.A.C.A	100.00 €	100.00 €	100.00 €

ASSOCIATIONS	Subventions 2016	Propositions de la commission du 17 mai 2017	Subventions 2017 retenues par le Conseil Municipal le 14 juin 2017
FNATH	50.00 €	50.00 €	50.00 €
FOPAC	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	400.00 €	400.00 €	400.00 €
JU-JUTSU	200.00 €	200.00 €	200.00 €
La Gaule Grignolaise	450.00 €	300.00 €	300.00 €
Les Amuse-Gueules	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
LIRE ENSEMBLE	1 050.00 €	500.00 €	500.00 €
Lous Aynats de Gragnos			
PREVENTION ROUTIERE	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Retraités Agricoles	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Société de Chasse	450.00 €	450.00 €	450.00 €
Solidarité Sud Gironde	1 300.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €
Sports Loisirs	200.00 €	200.00 €	200.00 €
T.C.G.A. Tennis	700.00 €	700.00 €	700.00 €
TELETHON	200.00 €	200.00 €	200.00 €
USEP (Caisse des écoles)	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Association Parents d'Elèves - A.P.E.		200.00 €	200.00 €
<i>Voyages scolaires</i>			
- Collège Sainte Marie		350.00 €	350.00 €
- Lycée Anatole de Monzie		50.00 €	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 645.00 €</b>	<b>13 995.00 €</b>	<b>14 345.00 €</b>

### **Achat de terrain de Madame MEYNIÉ (terrain jouxtant la salle des fêtes)**

Monsieur le Maire rappelle que des emplacements réservés ont été prévus lors de l'élaboration du PLU. La commune est donc prioritaire pour l'acquisition de ces espaces en cas de vente par les propriétaires. Il s'avère qu'un emplacement réservé est concerné par une mise en vente. Il s'agit en partie de la parcelle cadastrée AB 142 (partie non bâtie) située rue des écoles, pour une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup>, propriété de Madame MEYNIÉ. Cette transaction nécessite une négociation avec le propriétaire.

Après avoir rappelé l'utilité d'acquérir cette parcelle pour la création d'un parking aux abords de la salle des fêtes, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition de 20,00 € le m<sup>2</sup> a été faite à Madame MEYNIÉ ; les frais de notaire et de géomètre étant pris en charge par la commune.

Madame MEYNIÉ a accepté cette offre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette transaction. Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, valide cette proposition et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

*Délibération n° : 17/2017*

### **Bibliothèque – convention entre la commune et le Département**

En ce qui concerne la bibliothèque, Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour accéder au prêt de livres par « biblio.gironde » (bibliothèque de prêt du département), il convient de renouveler la convention entre le département de la Gironde et la commune. Cette convention a pour objet de définir le partenariat établi entre le Département de la Gironde et la commune en vue d'assurer et de développer l'activité de sa bibliothèque et des missions des lectures publiques qu'elle met en œuvre. Le département s'engage, entre autres, à garantir, à titre gracieux, des services de conseil et d'accompagnement, de proposer un programme de formation aux élus, aux personnels, aux bénévoles, d'assurer le prêt de livres, documents, matériels, etc. Le département peut sous certaines conditions soutenir financièrement la commune pour des projets d'aménagement d'équipement de la bibliothèque ou pour la mise en œuvre de projets innovants. De son côté la commune s'engage entre autres, à faire fonctionner sa bibliothèque dans un bâtiment adapté et permettant le libre accès de toute la population à l'ensemble de ses services, de prêter gratuitement les documents à toute personne inscrite à la bibliothèque. A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que les droits d'adhésion à la bibliothèque communale s'élève à 15,00 € par famille. La commune s'engage aussi à établir un règlement intérieur définissant les dispositions générales, les modalités d'inscription et de prêt, les recommandations ainsi que les modalités d'application du règlement.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la convention relative à l'adhésion au réseau « biblio.gironde » entre le Département et la commune.
- valide le règlement intérieur de la bibliothèque tel que présenté.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Délibération n° : 18/2017*

Par ailleurs, considérant qu'un certain nombre de livres et documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Grignols sont soit inutilisés, soit dans un état ne permettant plus leur utilisation normale, ceux-ci doivent être réformés.

Cette opération dite « opération de désherbage » est prévue début septembre en collaboration avec l'équipe « biblio.gironde ».

Il convient de déterminer la destination de ces ouvrages qui seront réformés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise l'opération dite de désherbage des documents mis en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Grignols,

- décide de la destruction des ouvrages abimés et des ouvrages contaminés par des parasites ; ces ouvrages seront déposés dans les containers de tri sélectif prévus à cet effet.

- décide de mettre en vente les ouvrages en bon état au prix de 0,50 € pièce, à l'occasion du TELETHON qui se déroulera sur la commune début décembre. Les recettes de cette vente seront reversées en totalité au profit de l'AFM TELETHON.

*Délibération n° : 19/2017*

### **Délibération Modificative du Budget 2017 – Vote de crédits supplémentaires – Opération parcours de santé**

L'opération « réalisation d'un parcours de santé » nécessite un vote de crédits supplémentaires de 1 000,00 €.

La délibération modificative du budget 2017 est proposée somme suit :

- article 2315 – opération 40 – voirie communale : - 1 000,00 €

- article 2315 – opération 16 – stade municipal : + 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

*Délibération n° : 20/2017*

### **Borne électrique SDEEG**

Le SDEEG – Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde – propose un maillage du territoire en borne de rechargement pour les véhicules électriques.

Les frais de mise en place de cette borne s'élèvent à 10 000,00 € dont 80 % pris en charge par le SDEEG. Cette borne pourrait être installée sur la place du Foirail. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé au SDEEG de profiter de cette installation pour installer l'éclairage aux toilettes du Foirail et alimenter l'installation d'une borne électrique pour le branchement des forains ou exposants lors des manifestations.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette réalisation et inscrire au budget les crédits nécessaires.

*Délibération n° : 21/2017*

### **Gestion du personnel**

- Astreintes et permanences : Monsieur le Maire rappelle le projet de règlement des astreintes et permanences évoqué lors d'une précédente réunion. Patrick CHAMINADE informe l'assemblée que le personnel a été convié à une réunion de présentation de ce projet et a approuvé la mise en place du règlement et des conditions de rémunération. Les astreintes et permanences seront mises en place dans un premier temps à l'occasion des manifestations se déroulant sur la commune. Les agents techniques se sont chacun positionnés sur les jours (samedis, dimanches ou jours fériés) en fonction de leur disponibilité. Patrick CHAMINADE précise que le coût financier des astreintes et permanences programmées sur les manifestations 2017 sera d'environ 1 300,00 € sans les charges. Il est bien rappelé que l'intervention durant l'astreinte est déclenchée par le Maire ou l' élu de garde.

Après délibération et échanges de point de vue, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement des astreintes et permanences qui rentrera en vigueur à compter du 01 juillet 2017.

*Délibération n° : 22/2017*

- Recrutement CAE-CUI : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'avenir a été rompu d'un commun accord avec l'intéressée au 31 mai 2017. Le pôle emploi a été sollicité pour nous proposer un panel de personnes correspondant aux critères que nous recherchions et éligibles aux contrats CUI/CAE. 5 personnes ont été reçues en entretien. Une personne résidant à LAVAZAN, ayant une expérience en mairie, a été retenue. Son contrat de 20h00 hebdomadaires pourrait débuter le 19 juin 2017 pour une durée de 1 an avec une période d'essai de 1 mois. La prise en charge financière pourrait être de 80 % (Etat et Département).

Le Conseil Municipal approuve le recrutement d'un contrat CAE/CUI et charge Monsieur le Maire de signer les conventions et documents nécessaires à l'exécution de ce contrat.

*Délibération n° : 23/2017*

### ***Fête des bœufs gras – convention avec la ville de Bazas***

Afin de soutenir les éleveurs à produire des animaux de race Bazadaise, la région Aquitaine attribue une aide exceptionnelle à la ville de Bazas lors de la fête des bœufs gras. La ville de BAZAS se charge de répartir l'aide sur les trois communes (BAZAS, CAPTIEUX et GRIGNOLS) en fonction du nombre de bœufs présentés. L'aide attribuée par la Région au titre de l'année 2017 est de 8 000,00 €. Sachant que 19 bœufs sont concernés pour Bazas, 4 pour Captieux et 2 pour Grignols ; la prime attribuée aux éleveurs est de 320,00 € / bœuf.

Cependant, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'était engagé auprès de l'éleveur pour que celui-ci reçoive comme l'an passé une prime de 1 000,00 € par bœuf présenté à GRIGNOLS, car, sans cela, il ne pouvait se permettre de faire défiler ses bœufs à GRIGNOLS. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le versement d'une prime exceptionnelle versée par la commune de 380,00 / bœuf sachant que le boucher Nicolas LABORDE s'est engagé à verser à l'éleveur une aide 300,00 €/bœuf. Ainsi entre l'aide versée par le Conseil Régional 320,00 € + l'aide versée par le boucher 300,00 € et l'aide exceptionnelle de la commune de Grignols 380,00 €, l'éleveur, M. LOCHE percevra une aide 1 000,00 € / bœufs.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une aide exceptionnelle de 380,00 €/bœuf à l'éleveur M. LOCHE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de BAZAS fixant les dispositions de reversement de l'aide de la Région.

Il est précisé que la commune de Bazas versera à la commune de Grignols l'aide de la Région, à savoir 320,00 €/bœuf et que celle-ci sera reversée par la commune de Grignols à l'éleveur M. LOCHE.

*Délibération n° : 24/2017*

### ***Société Protectrice des Animaux – renouvellement de la convention***

Monsieur le Maire rappelle que la commune de GRIGNOLS n'ayant pas de fourrière pour animaux, confie les chiens et chats errants à la SPA de Bordeaux via le chenil de Sendets. Il convient donc de renouveler la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-ouest pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017 et renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

La montant de la cotisation annuelle est de 0,40 € / habitant. Monsieur le Maire précise que chaque fois qu'un animal est confié au chenil de Sendets, celui-ci facture à la commune de Grignols les frais de prise en charge de l'animal.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, approuve le renouvellement de la convention avec la SPA de Bordeaux à compter du 01 janvier 2017 pour une durée de trois ans renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

*Délibération n° : 25/2017*

## **Ad'AP – Agenda d'accessibilité programmée**

Conformément à la réglementation, il convient de déposer une demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée réalisé par le bureau d'études en charge du diagnostic accessibilité pour la commune de GRIGNOLS. Pour information, l'estimation financière de la mise en accessibilité des bâtiments et équipements communaux est la suivante :

- 1 <sup>ère</sup> année :	68 954,00 € TTC
- 2 <sup>ème</sup> année :	167 040,00 € TTC
- 3 <sup>ème</sup> année :	92 160,00 € TTC
- Période 2 (année 4, 5 et 6) :	337 882,00 € TTC
TOTAL :	666 036,00 € TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et l'autorise aussi à demander des dérogations sur certains bâtiments.

*Délibération n° : 26/2017*

## **Questions diverses**

- **Gironde Ressources** : Suite à l'adhésion de la commune à GIRONDE RESSOURCES, la commune a demandé à cet organisme de faciliter les échanges entre la commune et les services du Département notamment le Centre Routier Départemental dans le cadre du plan global d'aménagement de mise en sécurité du centre bourg. Les comptages vont être réalisés et une réunion est prévue pour la présentation par le Centre Routier du plan d'aménagement.

- **Lettre de Madame MERLAUT** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame MERLAUT domiciliée lieu-dit Au Bergan à GRIGNOLS relative à un projet social autour de l'accueil des jeunes sur sa propriété. Elle demande pour cela l'autorisation de venir présenter ce projet au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, dans l'attente des conclusions de la séance du Tribunal correctionnel relatif à l'affaire MERLAUT qui se tiendra le mercredi 05 juillet 2017 à BORDEAUX, décide de ne pas donner suite pour l'instant à la demande de Madame MERLAUT.

- **Horaires d'été des services administratifs** : Monsieur le Maire fait part de la demande du service administratif de fermer les services au public les après-midi durant la période estivale à savoir du 17 juillet au 18 août inclus. Le Conseil Municipal donne son accord. Patrick CHAMINADE précise que les agents du service technique prendront les horaires d'été, à savoir 06h00 à 14h00 pour la période Juillet et Août.

- **Gironde Habitat** : La signature de la cession de la Maison Court et ses abords à Gironde Habitat se fera le 28 juin à 10h00 et la rencontre avec les locataires le même jour à 14h00. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer à ces deux rencontres.

- **Taxe d'aménagement** : Monsieur le Maire rappelle que la commune de Grignols avait mis en place la taxe d'aménagement et transféré celle-ci à l'ancienne CDC Captieux Grignols. Ainsi la commune percevait 2 % et la CDC 1% au titre de cette taxe. Avec la fusion avec Bazas, aujourd'hui toutes les communes doivent délibérer sur le transfert de la taxe à la CDC du Bazadais. Il semblerait que les taux resteraient fixés par les communes mais que l'exonération de certains dossiers soit identique pour toutes les communes du territoire. Il convient donc au conseil des Maires de la CDC du Bazadais de déterminer les sources d'exonération sans que cela pénalise les communes.

- **Remerciements école** : Françoise DUPIOL-TACH et Patrick CHAMINADE font part des remerciements des enseignants et des élèves pour l'aide apportée par la commune pour le voyage à SAINT PALAIS SUR MER (rencontre avec les élèves de MONTFERRAND LE CHATEAU), d'une part, et l'organisation de la journée USEP d'autre part.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00*